



Succession - recel et divertissement successoral

Par merlin1234, le 27/03/2008 à 16:02

Bonjour,

Je voudrais avoir un conseil dans le cadre d'un recel et divertissement successoral (infraction et complicité). Que dois-je faire ? déposer un dossier d'Assistance Juridictionnelle (si oui qui peut m'aider à monter le dossier) ? faire une demande de citation directe (si c'est du ressort du pénal) ?

Cordialement

Merlin